

6. RETOURS DES JURYS sur les sessions 2025 et 2026 (diffusés sur le site INCJ)

Quelles sont les difficultés les plus fréquentes rencontrées par les candidats ?

Les jurys relèvent, pour une partie des candidats, un **manque de maîtrise** des connaissances fondamentales, notamment en droit, en procédure et dans certaines matières techniques, qui conduit à des **réponses incomplètes, imprécises ou erronées**. Les candidats éprouvent également des difficultés à traiter les **sujets transversaux** ou **généraux**, ainsi qu'à mobiliser leurs connaissances de manière pertinente en situation d'examen.

Une autre difficulté récurrente concerne la **méthodologie**, avec une capacité insuffisante à construire des plans clairs et percutants, à structurer le raisonnement, à délimiter correctement le sujet et à organiser les idées de façon cohérente. Ces lacunes, souvent associées à une **gestion imparfaite du temps et du stress**, conduisent à des développements déséquilibrés, des hors-sujets ou un traitement partiel des questions.

Les jurys soulignent également un **déficit de raisonnement et d'analyse**, certains candidats se limitant à restituer leurs connaissances sans les mettre en perspective ni les appliquer aux problématiques posées. Ce constat est souvent lié à un manque de pratique professionnelle ou d'entraînement à l'oral.

Par ailleurs, des lacunes en culture générale, artistique et professionnelle demeurent fréquentes. Elles se traduisent par une connaissance insuffisante de l'histoire, de l'art, des techniques, des ventes aux enchères ou encore de certaines notions de gestion et de comptabilité, parfois en raison d'une exposition limitée à la pratique durant le stage.

Enfin, les jurys relèvent chez certains candidats un manque de curiosité, d'investissement et d'appétence pour certaines matières, donnant une impression de préparation inégale ou trop théorique. Dans l'ensemble, ces observations mettent en évidence la nécessité de renforcer l'articulation entre les connaissances théoriques, la pratique professionnelle, la méthodologie et l'entraînement aux épreuves orales.

Quelles ont été les erreurs que vous avez sanctionnées ?

Les jurys ont principalement sanctionné les **lacunes de fond**, notamment la **méconnaissance des connaissances fondamentales**, des règles de procédure, des missions du commissaire de justice et de certains éléments techniques essentiels. Une attention particulière a été portée aux erreurs susceptibles d'engager la responsabilité professionnelle, telles que les erreurs de droit, les affirmations inexactes ou les méconnaissances en matière de déontologie, de compétence ou de procédure.

Ont également été sanctionnés les défauts méthodologiques, notamment les hors-sujets, les traitements partiels des questions, l'absence de plan, le manque de structuration des réponses et l'absence de raisonnement ou d'analyse, révélant une compréhension insuffisante des enjeux.

Enfin, les jurys ont relevé des **insuffisances dans la posture professionnelle**, telles qu'un manque de préparation, des réponses approximatives ou évasives, une incapacité à répondre aux questions complémentaires, ainsi qu'un désintérêt manifeste pour certaines matières, incompatibles avec les exigences de la profession.

Qu'avez-vous au contraire valorisé ?

Les jurys ont particulièrement valorisé la **qualité du raisonnement**, la **capacité d'analyse et de réflexion**, ainsi que l'aptitude à construire une **réponse logique et argumentée**, y compris face à une question nouvelle ou imparfaitement maîtrisée. La capacité à adapter son raisonnement, à faire preuve de prudence et à expliciter sa démarche a été appréciée, parfois davantage que l'exactitude de la réponse.

Ils ont également apprécié la **maîtrise des fondamentaux**, associée à une **présentation claire et structurée** des réponses, fondée sur un **plan cohérent**, ainsi que la **capacité à mobiliser des connaissances** théoriques et pratiques de manière pertinente.

Enfin, les jurys ont valorisé une **posture professionnelle adaptée**, caractérisée par la **curiosité intellectuelle**, l'engagement, la motivation, la qualité de l'expression et une réelle ouverture sur la pratique professionnelle.

Quels conseils donneriez-vous aux futurs candidats ?

Les jurys recommandent avant tout de **maîtriser les fondamentaux de la profession**, en privilégiant la compréhension des notions plutôt que leur simple mémorisation, et en maintenant une **veille régulière** sur l'actualité juridique et professionnelle.

Ils insistent également sur la nécessité de s'entraîner spécifiquement aux épreuves orales, en travaillant la méthodologie, la structuration des réponses, le raisonnement et la capacité à analyser une situation, y compris lorsqu'aucune réponse immédiate ne s'impose.

Les candidats sont également invités à **renforcer leur expérience pratique**, en tirant pleinement parti de leur stage, en diversifiant leurs expériences au sein de l'étude et en faisant le lien entre les enseignements théoriques et leurs applications concrètes.

Enfin, les jurys encouragent les futurs candidats à développer leur culture générale, artistique et professionnelle, à faire preuve de curiosité, d'engagement et de maturité, et à adopter dès leur préparation la posture attendue d'un futur commissaire de justice.

